

Avortement : le rôle « discret » du Fonds des Nations Unies pour la Population

Article rédigé par genethique.org, le 11 janvier 2021

Source [genethique.org] Une récente publication du Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) est symptomatique des tendances de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : « *pression constante pour instiller un droit de l'homme à l'avortement, le pouvoir excessif des experts spéciaux dans le système des droits de l'homme* », et enfin de la transmission du langage et des idées problématiques d'une agence de l'organisation à une autre.

Dans un [document d'orientation](#) publié en décembre, le FNUAP se penche sur la façon « *d'appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme à son travail dans le domaine de la planification familiale et de la santé maternelle* ».

« *L'avortement n'a jamais été un droit international de l'homme, et ni le FNUAP ni les mécanismes des droits de l'homme de l'ONU, tels que les organismes conventionnels, n'ont le pouvoir d'en faire un droit* » (cf. [L'avortement ne pourra jamais être un « droit fondamental », ni une « liberté »](#)). Mais les institutions internationales, parmi lesquelles le FNUAP et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), insinuent qu'un tel droit existe et cherchent à l'imposer. Si le Fonds affirme qu'il « *n'effectue pas, ne promeut pas et ne finance pas l'avortement* », il a suggéré, lors d'une précédente rencontre de son Conseil, « *qu'il pourrait faire plus pour promouvoir l'avortement* », tout en se félicitant de son « *leadership discret* » pour que les produits « *provoquant l'avortement [figurent] sur les listes de médicaments essentiels de plusieurs pays* ».

Si le financement du FNUAP a été réduit sous la présidence de Donald Trump (cf. [Planning familial : pas de financement américain pour le Fnuap](#)), Joe Biden projette de le rétablir. Des pays, en Europe et le Canada, ayant « *plus que compensé le manque à gagner* », il semble que le fond ait « *plus d'argent* » que jamais à disposition. En conséquence, les pressions des institutions onusiennes concernant le suivi des traités qui s'imposent aux signataires et le soutien des législateurs et des juges, augmenteront dans les années qui viennent.

Pour se protéger, les Etats devront assumer une posture d'« *objecteurs persistants* », « *un concept du droit international qui mettrait fin à un droit coutumier à l'avortement* » que soutient la récente « *Déclaration de consensus de Genève* ».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)